

# AG VIVRE EN BORD DE BAIE DU 19 janvier 2024

## Accueil

### Présentation de la soirée

- Rapport moral et d'activités,
- Rapport financier,
- Questions sur les rapports présentés,
- Vote des rapports,
- Perspectives 2024,
- Questions sur les perspectives,
- Questions diverses,
- Cotisations 2024, vote,
- Renouvellement du conseil d'administration.

### Sigles fréquemment utilisés :

- SBAA : Saint-Brieuc Armor agglomération,
- GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- CA : conseil d'administration,
- PAPI : programme d'actions de prévention des inondations.

**Nombre d'adhérents à jour de cotisation : 48**

**Quorum (50% adhérents) : 24**

Nombre d'adhérents présents : 20

Nombre de pouvoirs valides : 13

Total : 33

Quorum atteint

## Rapport moral et d'activités

### Rappel des missions confiées par l'AG du 6/1/2023

#### SBAA GEMAPI

- demander le retour à un système d'endiguement unique et la publication des résultats de l'étude de danger. Suivre l'entretien des digues.
- pour les digues privées exclues pour l'instant de la Gemapi, demander leur intégration dans la Gemapi comme annoncé le 14/1/2019,
- demander la réouverture du bras bouché du Saint-Jean,
- Suivre le budget GEMAPI.

**Journée d'action en mars 2023 sur le thème "Sauvons nos digues".**

### Avant d'aborder ces points, une information

#### L'association

Elle compte 47 adhérents à jour de cotisation et 1 membre d'honneur. Le nombre est stationnaire, 48 adhérents en 2022, et nous avons de nouveaux adhérents sur Langueux.

#### SBAA GEMAPI

**25/4/2023 : réunion** avec SBAA dont M. Hamon nouveau vice-président.

M. Hamon est vice-président de la partie PI de la GEMAPI qui a été scindé. Le budget également a été scindé (500 000€ pour la PI).

On expose nos revendications habituelles: système d'endiguement avec intégration des digues privées dans la GEMAPI, bras bouché du Saint-Jean, rehaussement des digues.

M. Carpier indique les limites exactes des 2 systèmes d'endiguement, sur Langueux seule la digue en pierre est dans la GEMAPI, sur Hillion le système d'endiguement va de Pissoison jusqu'au pont du Cré (digue berge droite uniquement).

M. Carpier indique après renseignements pris auprès des services de l'état, ce qu'il est possible de faire au niveau des digues privées (hors GEMAPI) :

- Entretien : oui,
- Rehaussement : non, mais ajouter quelques centimètres pourrait être considéré comme de l'entretien, ajouter 30 cm non,
- Brèche : oui, colmatage dans les règles de l'art autorisé,

Ces opérations autorisées doivent faire l'objet d'un "porté à connaissance" auprès des services de l'état, sans délai.

**L'annonce** : SBAA va faire rentrer les digues privées dans un PAPI ( plan d'action prévention inondation) avec pour objectif de mobiliser le fond Barnier qui permettra d'aider financièrement les propriétaires de ces digues privées. On sera invité à faire partie du Papi.

Une **seconde annonce** : M. Carpiert annonce que l'étude de dangers devrait sortir en début d'été 2023 et que le niveau de protection sera de 6,80 m.

C'est 10 cm de moins que les 6,90 m annoncés en 2021, on comprend mieux pourquoi SBAA a fait refaire des mesures sur les hauteurs de digue. En effet 6,80 m correspond à la hauteur minimale actuelle des 2 systèmes d'endiguement, comme le dit M. David "il n'y aura rien à faire... si la digue est submergée avec une hauteur d'eau de 7m la responsabilité de SBAA ne pourra pas être engagée...".

Donc ils ne feront RIEN sur les systèmes d'endiguement GEMAPI, sauf boucher quelques trous de ragondin. Nous demandons quelles sont les voies de recours, apparemment il faudra le faire contre le décret préfectoral d'endiguement, quand il paraîtra.

Nous demandons la communication des relevés topographiques des digues.

**16/5/2023 : courrier** par lettre recommandée à SBAA en réaction à la réunion du 25/4. On demande comment ils ont établi le niveau de protection à 6,80m. Nous mentionnons dans notre courrier cette phrase : "L'adoption de ce niveau de protection de 6,80m conduirait à un non rehaussement des digues et de ce fait à une **mise en danger délibérée de la vie des habitants** en les exposant à des submersions marines **prévisibles**. "

**17/7/2023 : réponse à notre courrier** du 16/5, des propos généraux et aucune réponse concrète.

**12/12/2023 : réunion SBAA** pour nous vanter le PAPI et pour annoncer une **réunion publique vers mars 2024**. Les arrêtés prévus pour juin 2023 paraîtront peut-être en 2024, sans le système d'endiguement de Langueux pour lequel il reste des questions de droits à régler avec les propriétaires.

**18/12/2023 : courrier** par lettre recommandée à la mairie d'Yffiniac concernant le bras du Saint-Jean bouché en 1985. On demande si la buse de diamètre 1000 a bien été installée et une visite sur le terrain pour constater le bon fonctionnement. L'autorisation qui a conduit à boucher cet exutoire est assujettie d'une clause qui prévoit le retour à l'état antérieur si l'installation n'est pas ou plus conforme.

### **Journée du 25 mars**

L'opération 'Sauvons nos digues', principalement organisée par Pascal Rebours, a été un succès avec environ 50 visiteurs dont quelques élus. Nous comptons depuis 3 adhérents supplémentaires à Langueux et 2 à Yffiniac.

### **Communication**

Jean-Yves et Sylvain ont accueilli en avril une journaliste de Ouest-France. Nous lui avons montré sur le terrain (Pissoison, Impasse Derlande, Yffiniac, Langueux) la problématique de nos digues. A chaque lieu elle a pu rencontrer des habitants qui ont témoigné. Hélas aucun article n'est sorti.

## Réunions du CA

le CA s'est réuni à 5 reprises entre le 10/2/2023 et le 12/1/2024.

## Rapport financier

### Rapport de Brendan Prigent trésorier de l'association

#### Compte de résultat

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
Services Extérieurs	155	Cotisations	235
<b>Résultat (excédent)</b>	80	Subvention	
Total	235	Total	

#### Bilan au 31/12/...

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immobilisations	0	Capitaux propres	542
Caisse :	622	• Subvention communale	0
		• Résultat	80
Total	622	Total	622

Il est proposé l'ouverture d'un compte bancaire pour faciliter paiements et remboursements. Avec ce compte on pourra ouvrir un compte sur HelloAsso, nos adhérents pourront, si ils le souhaitent, adhérer par internet.

## Questions ou réactions sur les rapports

Nombreuses réactions concernant le niveau de protection des digues annoncé à 6,80m : pourquoi tant de différences entre ces 6,80m et les hauteurs marines prises en compte dans le PPRLi, 7,47m et 7,87m ?

Réactions concernant les risques d'inondation par la rivière Saint-Jean : c'est la zone la plus exposée à des inondations et elle a été placée hors GEMAPI.

Réactions concernant l'interdiction de rehausser les digues privées.

Réactions concernant le bras bouché du Saint-Jean : on a privé une rivière capricieuse d'un de ses deux exutoires.

*Vote sur le rapport moral et d'activités : vote favorable à l'unanimité*

*Vote sur le rapport financier : vote favorable à l'unanimité*

*Vote pour l'ouverture d'un compte bancaire : vote favorable à l'unanimité*

## Perspectives 2024

### SBAA GEMAPI

**Nous continuerons à demander :**

- le retour à un système d'endiguement unique et cohérent,
- le rehaussement de nos digues à une hauteur de 7,47m, maintenant,
- la réouverture du bras bouché du Saint-Jean.

### PAPI ?

L'assemblée générale est amenée à voter pour la participation de Vivre en Bord de Baie au PAPI.

Un exemple de mise en œuvre du PAPI est présenté, celui pour le grand Dax

*Exemples d'actions envisagées par le PAPI du grand Dax*

- *Amélioration de la connaissance et de la conscience risque*
  - *mise en place d'événements, jeux ou documents d'information pour la sensibilisation du grand public au risque inondation*
  - *création d'une base de données en ligne pour les habitants de dossiers d'archives relatifs aux inondations (photos, presse, rapports, témoignages, etc...)*
- *Surveillance, prévision des crues et des inondations*
  - *Pose d'échelles de niveau d'eau sur l'ensemble du territoire*
- *Alerte et gestion de crise*
  - *Harmonisation des plans communaux de sauvegarde*
  - *Exercice de gestion*
- *Prise en compte de l'inondation dans l'aménagement du territoire*
  - *organiser des temps de réflexion entre techniciens sur les documents d'urbanisme afin qu'ils prennent mieux en compte le risque inondation*
- *Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes*
  - *réalisation de diagnostics vulnérabilité pour mieux connaître le niveau d'exposition des biens aux inondations et les sources potentielles de dommages*
- *Gestion des écoulements*
  - *Réflexion sur les possibilités de méthodes douces pour lutter contre les écoulements*
- *Mise en place d'une gouvernance pour la gestion des ouvrages de protection hydrauliques*
  - *Réalisation de travaux pour sécuriser les ouvrages de protection des lieux habités*

### Mairie

Une réunion en mairie est à réaliser où il sera évoqué les points suivants :

#### Taxes foncières

Mme le maire devait intervenir auprès de la DFIP concernant les exonérations. Alain Helbert a reçu

une réponse du service des impôts qui évoque des décisions communales permettant d'exonérer certaines propriétés. Aucune décision n'a été prise par la mairie d'Hillion.

### **Zone Bio**

Mme le maire devait se renseigner sur les aménagements concernant le terrain communal route des grèves a aménager en parking, le cheminement piéton entre ce parking et le GR34, l'aménagement en parking du terre-plein situé vers le 22 route des Grèves.

### **Assainissement**

Mme le maire devait se renseigner sur les possibilités de subvention.

### **GEMAPI**

Exclusion de la GEMAPI des zones de la commune les plus vulnérables.

### **Action médiatique en mars 2024**

Elle aura pour thème le bras bouché du Saint-Jean.

En 1985 le second exutoire de la rivière Saint-Jean a été bouché et le bras de mer transformé en espace vert. Une buse de diamètre 1000 devait être installée, nous supposons, pour permettre au Saint-Jean de s'écouler en cas de crue ? Cette buse a-t-elle été installée et où ?

### **Questions ou réactions sur les perspectives**

- une idée pour l'action médiatique : écrire un slogan sur la zone concernée et prendre une photo aérienne.
- PAPI : notre participation pourrait être provisoire, à l'appréciation du CA. Les exemples présentés sont peu convaincants, les réunions PAPI serviront-elles vraiment à quelque chose ?
- Réunion en mairie : La construction d'une ZA, rue Msg le Mée, de plus d'un hectare située au dessus d'une zone inondable va augmenter l'artificialisation des sols.

*Vote pour la participation provisoire au PAPI : vote favorable à l'unanimité*

*Vote concernant les autres perspectives : vote favorable à l'unanimité*

### **Questions diverses**

Néant.

## Cotisations 2024

La cotisation 2023 avait été fixée à 5€. On propose que pour 2024 la cotisation soit maintenue à 5€ par propriétaire.

*Vote concernant les cotisations : vote favorable à l'unanimité*

## Renouvellement du conseil d'administration

Les sortants sont Gilles Grovalet (démissionnaire), Jérôme Michel (démissionnaire), Brendan Prigent qui devient membre d'honneur et Alain Helbert. Alain Helbert est candidat à sa propre succession.

Le nombre de membres du CA n'étant pas limité nous faisons appel à candidature. Pas de nouveau candidat.

Le CA devra élire un nouveau trésorier.

*Élection d'Alain Helbert : pour 32, abstention 1.*

Alain Helbert est réélu membre du CA.

Fin de la séance 22h30

Compte rendu rédigé par S. Lelièvre, président de Vivre en Bord de Baie.

A Hillion, le 24/1/2024

Le Président  
S. LELIÈVRE



Rosal Rebois  
Secrétaire



Brendan Prigent  
TRÉSORIER

